

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 23 juin 2025

Délibération N° 23/06/2025 2-4

**TRAVAUX DE SECURISATION DE L'HOTEL DE VILLE
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 17 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE

Mme Lise-Marie MARTEL est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« La commune souhaite engager des travaux de renforcement de la sécurisation et de contrôle d'accès des locaux de l'hôtel de ville.

Le montant de l'opération s'élève à 49 448,00 €HT.

Ces travaux sont éligibles au fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté Urbaine d'Arras.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux de sécurisation de l'hôtel de ville	31 135,00 €	CUA - Fond de concours aux communes (50%)	24 724,00 €
Equipement ascenseur	2 718,00 €		
Menuiseries	15 595,00 €	VILLE - Fonds propres (50 %)	24 724,00 €
TOTAL	49 448,00 €	TOTAL	49 448,00 €

Considérant ce qui précède, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération de sécurisation de l'hôtel de ville ;
- approuver le plan de financement ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours aux communes de la Communauté Urbaine d'Arras d'un montant de 24 724 € pour cette opération et signer tout acte nécessaire.»

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

